



**DROIT BANCAIRE
ET FINANCEMENT
NOUS SAVONS**



**UNE EXPÉRIENCE
SUR LAQUELLE VOUS
POUVEZ COMPTER**

DROIT BANCAIRE ET FINANCEMENT

BCF POSSÈDE UNE EXPÉRIENCE CONSIDÉRABLE RELATIVEMENT À LA MISE EN PLACE, NÉGOCIATION ET CONCLUSION DE FINANCEMENTS DOMESTIQUES ET TRANSFRONTALIERS, AVEC OU SANS GARANTIES. NOUS REPRÉSENTONS DES PRÊTEURS ET DES EMPRUNTEURS DANS LE CADRE DE TOUS LES TYPES D'OPÉRATIONS DE FINANCEMENT, INCLUANT LES PRÊTS COMMERCIAUX TRADITIONNELS, LES PRÊTS ADOSSÉS À DES ACTIFS (*ASSET BASED LENDING*), LES CRÉDIT-BAUX, LE FINANCEMENT IMMOBILIER, LA TITRISATION ET LES AUTRES FORMES DE FINANCEMENT STRUCTURÉ. NOTRE EXPÉRIENCE PORTE SUR L'ENSEMBLE DE LA DOCUMENTATION RELIÉE AUX CONVENTIONS DE PRÊTS TELLE QUE LES HYPOTHÈQUES ET AUTRES SÛRETÉS, LES CAUTIONNEMENTS, LES LETTRES DE CRÉDIT ET DE GARANTIE, LES SUBORDINATIONS ET AUTRES ENTENTES ENTRE CRÉANCIERS.

Notre expertise en matière de transactions transfrontalières est souvent requise par les institutions financières que nous représentons. Nous participons ainsi régulièrement à des conférences à travers le Canada et les États-Unis d'Amérique afin de connaître et naviguer à travers les similarités et différences légales entre ces juridictions dans le domaine du financement.

Les associés de notre groupe de droit bancaire et financement demeurent impliqués du début à la fin de chaque transaction et s'assurent que des professionnels d'expérience travaillent sur celles-ci. Considérant la complexité des transactions qui nous sont confiées et la qualité des services juridiques requis par nos clients, cette approche nous distingue des autres cabinets d'avocats et nous permet d'offrir de façon efficace le niveau d'expérience requis par nos clients.

Nous sommes très fiers de notre approche pratique et concrète à la résolution de problèmes complexes et à la conclusion des transactions sophistiquées auxquelles nous participons, approche qui respecte les échéanciers dictés par nos clients.

Nos clients

Notre groupe de droit bancaire et financement offre une gamme étendue de services juridiques à de nombreuses institutions financières canadiennes, américaines et étrangères, incluant :

- banques à charte
- banques étrangères
- caisses de retraite
- prêteurs sur actifs (*asset based lenders*)
- sociétés de crédit-bail
- sociétés de financement
- sociétés de placement immobilier (*REIT*)
- sociétés de fiducie et compagnies d'assurance

Nous prodiguons également des conseils à nos clients corporatifs relativement à tous leurs besoins en financement.

Chez BCF, nous aidons nos clients à créer, bâtir et maintenir les conditions nécessaires à l'accomplissement de leurs objectifs stratégiques et financiers. Notre approche est basée sur l'écoute de leurs besoins et de leurs buts. Nous prenons le temps de comprendre leur entreprise et répondons avec des stratégies et solutions efficaces, quelle que soit l'importance de l'opportunité ou du mandat.

UNE EXPERTISE SPÉCIALISÉE

LES MEMBRES DE NOTRE GROUPE DE DROIT BANCAIRE ET FINANCEMENT FOURNISSENT DES CONSEILS ET DES SERVICES JURIDIQUES COMPLETS ET SPÉCIALISÉS EN CE QUI A TRAIT À TOUS LES ASPECTS DU FINANCEMENT, NOTAMMENT :

Prêts adossés à des actifs (*Asset Based Lending*)

BCF est devenu l'un des principaux cabinets au Québec possédant une expertise en matière de financement d'actifs et ceci autant pour les dossiers de prêts d'origine que pour la représentation de prêteurs garantis dans des situations d'insolvabilité et de financement de débiteur en possession de ses biens (*DIP financing*).

Nous agissons non seulement dans le cadre d'importants prêts sur actifs syndiqués, domestiques et transfrontaliers, mais également pour des prêteurs uniques ou en formule club pour de plus petites transactions.

Prêts commerciaux traditionnels

Les prêts commerciaux traditionnels constituent le noyau de l'expertise de notre groupe de droit bancaire et financement. Nous représentons régulièrement des clients dans le cadre de l'octroi et de l'obtention de lignes de crédit et de prêts à terme.

BCF possède une expérience accrue en ce qui concerne l'ensemble des biens offerts en garantie tels que les recevables, l'inventaire, la marchandise, l'équipement, les immeubles, les valeurs mobilières, la propriété intellectuelle et autres biens incorporels. Puisque nos clients prêteurs financent régulièrement des compagnies dans le cadre de montages financiers complexes, nous maîtrisons les questions relatives aux relations entre créanciers.

Crédit-bail et financement d'équipement

Le financement d'équipement par voie de bail et de crédit-bail représente une portion importante des activités du groupe de droit bancaire et financement de BCF. Nous représentons les locateurs, locataires et autres intervenants dans le cadre de ce type de transaction impliquant de nombreux types de biens tels que la machinerie, les avions et le matériel roulant.

Les avocats en financement travaillent en étroite collaboration avec les fiscalistes du cabinet puisque les impacts fiscaux relatifs à ce type de transaction ont des conséquences importantes.

Financement de propriété intellectuelle

Travaillant en étroite collaboration avec le groupe de propriété intellectuelle du cabinet, nous sommes positionnés de façon unique afin de représenter efficacement les prêteurs et les emprunteurs impliqués dans des transactions de financement concernant de la propriété intellectuelle et autres biens incorporels.

BCF possède une expérience considérable en matière de financement impliquant de la propriété intellectuelle telle que des marques de commerce, brevets et droits d'auteur.

Prêt mezzanine et financement de capital de risque

Le prêt mezzanine et le financement de capital de risque sont des domaines qui ont pris beaucoup d'ampleur au cours des dernières années. BCF possède une expérience accrue en ce qui concerne les questions complexes particulières à ce type de financement, de la négociation de subordination, partage d'actifs et autres ententes entre créanciers aux préoccupations liées à l'investissement en équité.

Financement immobilier

En collaboration avec notre groupe de droit immobilier, les avocats de notre groupe de droit bancaire et financement représentent des banques et autres institutions financières dans le cadre de financements garantis par des immeubles.

Nous agissons notamment lors de financements immobiliers pour l'industrie de l'hôtellerie, de la câblodistribution, du cinéma et des immeubles à bureaux.

Prêts syndiqués et participations

Nous possédons également une expérience considérable en matière de représentation d'institutions financières agissant à titre d'agent ou membre du syndicat bancaire dans le cadre de facilités de crédit syndiquées, de la négociation et rédaction de la convention de prêt à la représentation de ceux-ci en contexte de restructuration ou de faillite de l'emprunteur.

BCF représente également des participants oeuvrant dans le marché secondaire du financement et nos avocats sont familiers avec les questions reliées aux cessions de prêts en matière de prêts syndiqués.

Titrisation

Les membres du groupe bancaire et financement participent à la mise en place et négociation de la documentation reliée à des transactions de titrisation d'actifs concernant notamment des cartes de crédit, des prêts commerciaux, des baux automobiles, des immeubles et autres types de recevables.

Approche multidisciplinaire

BCF utilise une approche multidisciplinaire unique afin d'offrir à ses clients des conseils innovateurs et stratégiques dans le cadre de chaque transaction. Notre groupe de droit bancaire et financement travaille en étroite collaboration avec les autres professionnels du cabinet, notamment lorsque l'une ou l'autre des expertises suivantes est requise :

- droit commercial et corporatif
- droit de l'environnement
- droit immobilier
- faillite, insolvabilité et restructuration
- fiscalité domestique et internationale
- fusion et acquisition
- litige civil et commercial
- propriété intellectuelle
- réalisation et exécution de sûretés
- transactions transfrontalières
- valeurs mobilières

Un coup d'oeil à nos nombreux domaines de pratique démontre l'étendue de notre expertise. C'est toutefois la façon dont les membres de ces domaines de pratique travaillent en synergie qui définit véritablement notre habileté à gérer de façon efficace les mandats complexes qui nous sont confiés.

RIEN DE MOINS QUE L'EXCELLENCE

Un service exceptionnel

BCF s'engage à offrir à ses clients un service exceptionnel. Nous sommes reconnus pour l'efficacité avec laquelle nous solutionnons les problèmes de nos clients et notre capacité à anticiper leurs besoins.

Les professionnels de notre groupe de droit bancaire et financement s'assureront que vos transactions soient complétées de façon efficace, dans les délais fixés et à un coût raisonnable, tout en ayant la conviction que vos intérêts ont été compris et protégés.

Nos clients constituent la base de notre pratique. Nous apprécions et reconnaissons la confiance dont ils font preuve à l'égard de notre cabinet.

Afin d'en apprendre plus sur notre pratique de droit bancaire et financement, nos avocats et leurs publications, nous vous invitons à visiter notre site Internet au www.bcf.ca.

Notre cabinet

BCF est né d'un besoin, celui d'adapter la pratique du droit des affaires à l'évolution du monde des affaires. Depuis sa fondation, notre cabinet aide les bâtisseurs à libérer leur potentiel en cherchant de meilleures solutions, en défiant les conventions et en offrant un service d'exception.

Ici, nous ne servons pas des entreprises. Nous servons des gens. Des visionnaires et des gestionnaires de haut niveau à qui nous offrons un encadrement unique. Ainsi, chacun de nos clients est entouré d'une équipe multidisciplinaire qui répond à ses besoins particuliers et se démarque par son approche proactive, humaine et efficace.

À Montréal et à Québec, l'équipe BCF compte maintenant plus de 120 professionnels couvrant chaque sphère du droit des affaires. Une équipe qui se distingue par son respect des plus hauts standards de service et d'éthique, de même que par son esprit d'innovation.

Les professionnels de BCF ne sont pas uniquement des experts du droit; ils sont vos bras droits, vos partenaires. Une attitude qui a fait de BCF le cabinet des gens d'affaires.

Alliances internationales

La réputation de BCF a valu au cabinet une invitation à joindre les rangs de la prestigieuse organisation internationale *Meritas Law Firms Worldwide*. Cette organisation représente un avantage indéniable pour nos clients, dont le succès ne connaît pas de frontière.

Ainsi, chaque client de BCF peut compter sur l'expertise de plus de 200 firmes dispersées dans 60 pays - des partenaires de premier plan pratiquant le droit des affaires selon les standards les plus stricts. Au Canada comme ailleurs, vous êtes donc assurés de profiter des services d'un cabinet de classe mondiale.

Pour en apprendre plus sur *Meritas Law Firms Worldwide*, nous vous invitons à visiter leur site Internet au www.meritas.org.

IL FAUT SAVOIR CHOISIR SON CABINET



BCF s.e.n.c.r.l.

MONTREAL

1100, boulevard René-Lévesque Ouest, 25^{ème} étage
Montréal (Québec) Canada H3B 5C9

Téléphone : (514) 397-8500

Télécopieur : (514) 397-8515

QUÉBEC

800, Place D'Youville, 19^{ème} étage
Québec (Québec) Canada G1R 3P4

Téléphone : (418) 266-4500

Télécopieur : (418) 266-4515

www.bcf.ca

